



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

08/10/2022

ENFIN, TOUS AUGMENTES !!!

Les négociations CCN relancées

Douze années à se serrer la ceinture, autant à réclamer à corps et cris une revalorisation, et enfin un Président qui prend un peu mieux en considération les personnels ! Après plusieurs semaines d'échanges informels et de réunions, nous sommes arrivés à un premier accord de méthode, ainsi qu'un accord relatif aux négociations annuelles obligatoires.

Le premier va lancer le processus de négociation de la convention collective, que le Président souhaite voir signer d'ici la fin de l'année. Suivra toute une série d'accords thématiques l'an prochain. Le second portera sur une **revalorisation générale**, tant de la valeur du point pour les statutaires que des salaires pour les personnels de droit privé.



Une augmentation générale

Tous les salariés verront ainsi leur rémunération augmenter de 3,5%, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. La **CFDT-CCI** a obtenu que soient augmentés tous les salariés embauchés avant fin 2021.

Nous sommes conscients que cette augmentation, bien que salubre, ne couvrira pas l'inflation galopante, pas plus qu'elle ne permettra de rattraper douze ans d'inaction. Mais nous reconnaissons l'effort et souhaitons que celui-ci perdure dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. RDV en 2023 !

A cette revalorisation générale s'ajoutera une enveloppe pour les rattrapages de salaire qui seront validés au moment de la signature de la CCN en fin d'année, mais seront rétroactif au 1^{er} juillet 2022. La **CFDT-CCI** a demandé que des critères soient définis pour éviter le saupoudrage.

Le déplafonnement de l'ancienneté a également été demandée.

Le processus de négociation de la convention collective engagé

La première étape sera franchie avec l'accord de méthode qui va organiser les négociations. Bien que plus ouvert au dialogue et à la négociation que l'équipe précédente, le Président a pour objectif d'arriver à la signature de la convention collective en fin d'année. Pour cela, la CCN sera réduite à sa plus simple expression, mais enrichie d'accords de fond dès le début d'année prochaine. Elle constituera quand même un socle donnant enfin une visibilité aux personnels recrutés en droit privé.

Pour soutenir notre action, rejoignez la CFDT-CCI !

 facebook.com/cfdt.cci

 twitter.com/cfdtcci

 www.cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS** 